

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine : Fonction
publique
Sous-domaine
Personnel titulaire et
stagiaires de la fonction
publique territoriale

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 8

Nombre de votants : 7

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
30 mars 2023

Affichage en date du 31
mars 2023

Séance du 11 avril 2023

Objet : Fixation des
taux concernant les
possibilités
d'avancement de
grade

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 17/04/2023

Affiché le : 20/04/2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 011-211103130-20230411-2023_12-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/12

L'an deux mille-vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Bernard PEDUSSAUD, Williams ROUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Jean-Joseph AYRAUD, Eric CROS.

Monsieur Williams ROUQUET a été désigné secrétaire de séance.

Madame Solange GODARD, concernée par cette délibération, quitte la séance et ne participe pas au vote.

- Vu l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique,
- Vu l'avis favorable du CST en date du 14/02/2023,

Madame le Maire informe le conseil municipal des dispositions réglementaires concernant les ratios d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Appelé à délibérer :
Le conseil municipal

DECIDE

- de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX en %
Filière technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	100 %

VOTANTS : 7 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

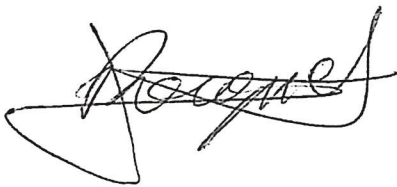
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

VOTANTS : 3 POUR : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 11 avril 2023

Le secrétaire de séance
Williams ROUQUET



Le Maire
Nicole MARTIN

